

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

DECISION N° 2022 / 118 / BIEN VIEILLIR /1

CONSEIL NATIONAL REFONDATION BIEN VIEILLIR DANS LA CITE

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants ;
- Vu le courrier du 26 septembre 2022 de M. Jean-Christophe COMBE, Ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sollicitant un avis à caractère général de nature à favoriser la participation de certains publics aux travaux du Conseil National de la Refondation sur la transition démographique et en particulier à ceux relatifs au chantier « Bien vieillir dans la cité »,

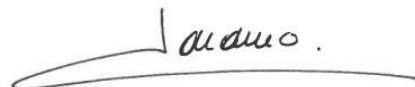
après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : M. Etienne BALLAN est désigné pour produire un avis à caractère général et des recommandations relatifs aux travaux du Conseil National de la Refondation sur la transition démographique et en particulier à ceux relatifs au chantier « Bien vieillir dans la cité ».

Article 2 : M. Etienne BALLAN rendra un rapport à l'issue de sa mission.

Article 3 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO